

Rapport et proposition du Conseil d'administration des chemins de fer fédéraux au Conseil fédéral concernant le rapport de la Direction générale sur la gestion et les comptes des chemins de fer fédéraux de l'année 1907, pour être transmis à l'Assemblée

Autor(en): Arx, Casimir von / Murset

...

Objektyp: Article

Zeitschrift: Comptes de l'année ... / Chemins de fer fédéraux

Band (Jahr): - (1907)

PDF erstellt am: 17.07.2024

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-676259>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rapport et proposition

du

Conseil d'administration des chemins de fer fédéraux
au Conseil fédéral concernant le rapport de la Direction générale sur la gestion et les comptes des chemins de fer fédéraux de l'année 1907, pour être transmis à l'Assemblée fédérale.

(Du 30 avril 1908.)

Monsieur le président de la Confédération,

Messieurs les conseillers fédéraux,

Pour nous conformer aux prescriptions du chiffre 3 de l'article 17 de la loi fédérale du 15 octobre 1897, concernant l'acquisition et l'exploitation de chemins de fer pour le compte de la Confédération, ainsi que l'organisation de l'administration des chemins de fer fédéraux, nous avons procédé à l'examen des comptes annuels de 1907 établis par la Direction générale, ainsi que du rapport de gestion qui l'accompagne.

Les comptes concordent parfaitement avec les écritures et ne donnent lieu à aucune observation de notre part.

En revanche nous nous permettons d'ajouter les considérations suivantes au sujet du résultat des comptes:

Le trafic a continué à se développer au cours de l'exercice dans une mesure à laquelle la situation générale des affaires ne permettait pas de s'attendre et que, d'ailleurs, le budget ne prévoyait pas.

ment des salaires et à la réduction du nombre des heures de travail dans les grandes gares, aux prix élevés de tous les matériaux, en particulier de la houille et du fer, et surtout à l'accroissement des prestations kilométriques de la traction. Ces dernières se sont élevées de 34,784,683 kilomètres-locomotives en 1906 à 38,371,981 en 1907, c'est-à-dire de 10,31 %. Cet accroissement fournit aussi l'explication de l'augmentation du personnel, qui, de 28,642 agents à fin 1906, s'est élevé à 31,235 à fin 1907, soit de 2593 agents, ou 9,05 %. Il explique également le surcroît des versements à la caisse de pensions et de secours, de même que la consommation beaucoup plus forte de combustible.

Malgré l'augmentation notable des dépenses, le compte d'exploitation de 1907 accuse encore un solde actif de fr. 1,054,936 supérieur à celui de l'année précédente.

Le compte de profits et pertes ne solde cependant que par un excédent actif de fr. 2,854,207, au lieu des fr. 4,828,523 de l'année 1906; cette différence résulte de l'augmentation de la charge d'intérêts (fr. 1,791,813), du surcroît des versements au fonds de renouvellement (fr. 607,442), des prélèvements plus faibles opérés sur ce compte (fr. 852,823), et de la première annuité d'intérêts et d'amortissement du déficit des caisses de secours des anciennes compagnies, s'élevant à fr. 915,000. Comme il faudra encore prélever du solde actif de fr. 2,854,207 au 31 décembre 1907, mentionné plus haut, les fr. 2,500,000 environ distribués au personnel à titre d'allocation de renchérissement, ce solde se trouvera réduit d'autant et n'atteindra plus que la somme relativement minime d'environ fr. 350,000.

Malheureusement les prévisions pour l'année courante ne sont pas réjouissantes. La cherté de l'argent pendant la seconde moitié de l'année et l'inquiétude qu'elle a provoquée dans le monde des affaires ne permettraient plus de douter que l'essor sans précédent qu'avaient pris le commerce et l'industrie n'eût dépassé les limites d'un développement normal et qu'à cette période de production intense ne succédât une période de stagnation ou même de recul des affaires.

Ce revirement général ne manquera pas d'exercer une influence défavorable sur la situation financière des chemins de fer fédéraux; il impose aux autorités le devoir de suivre avec la plus grande attention les événements de la vie économique du pays et de tirer, s'il le faut, de la situation générale les conséquences qu'exige l'intérêt de l'entreprise des chemins de fer fédéraux. Il faudra avant tout s'opposer

énergiquement aux demandes de création de nouveaux trains, pour autant qu'il ne s'agira pas de satisfaire, dans l'intérêt même des chemins de fer fédéraux, à des besoins réels du trafic, et n'exécuter que les travaux les plus nécessaires et les plus urgents. Nous avons au reste invité la Direction générale à nous présenter après examen un rapport sur les mesures susceptibles de réduire l'accroissement des dépenses et de rétablir une proportion plus normale entre ces dernières et les recettes. Nous examinerons à nouveau cette question de plus près en vous soumettant le budget de 1909.

Pour le moment nous vous prions de vouloir bien

proposer

à l'Assemblée fédérale les résolutions ci-après:

1° Les comptes de 1907 et le bilan au 31 décembre 1907 de l'administration des chemins de fer fédéraux sont approuvés.

2° Du solde actif du compte de profits et pertes de fr. 2,854,206.95 sera prélevée la somme de fr. 2,500,000, montant du crédit accordé par l'arrêté fédéral du 20 décembre 1907 pour couvrir les indemnités de renchérissement de la vie allouées au personnel pour l'exercice 1907, et le reste sera porté à compte nouveau.

3° La gestion de l'administration des chemins de fer fédéraux en 1907 est approuvée.

Veillez agréer, Monsieur le président de la Confédération et Messieurs les conseillers fédéraux, l'assurance de notre haute considération.

Berne, le 30 avril 1908.

Au nom du Conseil d'administration
des chemins de fer fédéraux :

Le président,

Casimir von Arx.

Le secrétaire,

Murset.